Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 DECEMBRE 2015

Date d'envoi de la convocation : 8 Décembre 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 87
Date d'affichage du compte rendu : 21 Décembre 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 7 Janvier 2016

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Mme Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY LES BEAUNE), M. Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY), M. Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,
- M. Jean-Claude ANDRE à M. Alain SUGUENOT
- Mme Anne CAILLAUD à M. Philippe FALCE
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU
- M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO
- M. Franck CHAMBRION à Mme Chantal MITANCHEY
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, M. Marc DENIZOT, Mme Annie BARAT, M. Christian POULLEAU, Bernard NONCIAUX, M. Claude MOISSENET

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT

Délibération

15-227

VŒU DE SOUTIEN A LA MOTION PRESENTEE PAR LE SICECO RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA COTE D'OR

Considérant que le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale-SDCI- de la Côte d'Or prévoit en page 37 en ce qui concerne la distribution d'électricité, « qu'il convient de créer un Syndicat Unique dont l'objet serait de gérer l'ensemble des Communes ne faisant pas partie du Grand DIJON ».

Considérant qu'actuellement, pour la gestion de la compétence « distribution d'électricité », en dehors du périmètre de compétence du SICECO et de celui de la Communauté Urbaine de DIJON, 24 communes issues du Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Réseaux Téléphoniques –SIERT- de PLOMBIERES les DIJON, restent isolées.

Considérant que la proposition inscrite dans le projet de SDCI impliquerait une dissolution de l'actuel SICECO afin de créer une nouvelle structure regroupant les communes adhérentes à l'actuel SICECO et les 24 communes issues du SIERT de PLOMBIERES les DIJON.

Considérant que cette dissolution nécessitera de procéder à de nouvelles élections, à la mise en place de nouveaux statuts, mais également provoquera l'abandon du contrat particulièrement avantageux que le SICECO vient de négocier avec EDF pour la fourniture en électricité des Collectivités du territoire.

Considérant que pour éviter ces conséquences très pénalisantes, le SICECO propose une simple extension de son périmètre aux 24 communes concernées, et ce afin d'atteindre l'objectif de rationalisation poursuivi par le Préfet de la Côte d'Or.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

➢ approuve la motion présentée par le SICECO, relative au projet de SDCI, en vue de l'extension de son périmètre afin d'accueillir les 24 communes du SIERT de PLOMBIERE les DIJON.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

BEAUNE COTE ET SUD COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
ALAIN SUGUENOT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération du Conseil Communautaire du 14/12/2015 : Voeu de soutien à la motion présentée par le SICECO relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Côte d'Or

Date de transmission de l'acte :	07/01/2016
Date de réception de l'accusé de réception :	07/01/2016
Numéro de l'acte :	15-227 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20151214-15-227-DE
Date de décision :	14/12/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.4. Voeux et motions